SAINT-MOLF

Le Mendulphin



#120 - Bulletin municipal de SAINT-MOLF - automne 2026

La sécurité, c'est l'affaire de tous

Canicule, comportements sur la route... de nombreux enjeux

Rétrospective - fêtes de l'été et activités jeunesse

Urbanisme, les autorisations

Le jardin, plein de ressources

mairie-saint-molf.fr Mairie de Saint-Molf saintmolf Mon Village

Nos partenaires

SARL DENAIRE
COUVERTURE - ZINGUERIE
RGE
44350 SAINT-MOLF
sarldenairejeanclaude@wanadoo.fr
02 40 62 53 07 // 06 85 50 81 38

AUDOUIN PROPRETÉ
06 88 18 31 71
audouin.proprete@gmail.com
Société de nettoyage
Aurore Audouin
Audouin Propreté

Le Sel de Guérande
Paludier
producteur indépendant
Vente directe,
visite de saline, gîte paysan.
Nicolas Arnould et Ursula Weiss
Pen d'hué · F 44350 Saint Molf
La salorge de Rostu
www.salorge.com
Accueil Paysan

Jean-Louis BERTHE
PEINTURE
DÉCORATION - PAPIERS PEINTS
RAVALEMENT - REVÊTEMENTS
Sols et murs
1, Théléac - 44350 SAINT MOLF
@ contact@ent-berthe.fr ✆ 02 40 62 52 65

Producteurs de légumes et fruits biologiques - SAINT MOLF
le jardin d'ALIWEN
Horaires 2026
TOUTE L'ANNEE
Mercredi et Vendredi de 16h30 à 18h30
EN SAISON (juin à septembre)
Lundi, Mercredi et Vendredi de 16h30 à 19h
19 Rue de la Roche Blanche 44350 Saint Molf
06 46 26 92 16
lejardindaliwen@gmail.com

SwissLife
Emmanuel BIBARD
Agent Général
d'Assurances de Personnes
Gestion de patrimoine | Placements et Retraite | Mutuelle / Prévoyance | Assurance de prêts
06 95 18 06 29
emmanuel.bibard@agence-swisslife.fr
n° Orias 24002464

Gérald Dauce
Plomberie - Chauffage
Tél : 02 28 55 91 25
8 Impasse de Breniguen
ZA du Mes
44350 St Molf

Fanny
Coiffeuse à Domicile
06 60 98 03 44

Toutes les informations actualisées sur **mairie-saint-molf.fr** et sur **l'application Mon Village**


Alain PÉRENNÈS

Chères Mendulphines, chers Mendulphins

La sécurité et la tranquillité de tous sont au cœur de notre action. Elles reposent avant tout sur la prévention, l'anticipation et l'aménagement de l'espace public.

C'est dans cet esprit que nous poursuivons et renforçons plusieurs actions concrètes. L'extension de la zone de rencontre, rue de la Duchesse Anne, permet de mieux partager l'espace entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes tout en favorisant des déplacements plus apaisés et plus sûrs.

Cette évolution s'accompagne d'une attention particulière portée à la signalisation et au marquage au sol visibles et conséquents, afin que chacun puisse identifier clairement les règles de circulation.

L'acquisition d'un feu tricolore, dit de récompense, viendra tout prochainement renforcer la sécurisation de la rue de l'Océan. Cet équipement répond à une volonté simple, agir concrètement là ou cela est nécessaire pour protéger les usagers.

Nous avons entamé une réflexion sur une organisation du travail de la police pluricommunale : être davantage présente sur le terrain, au plus près des habitants, assurer des missions de prévention et veiller au respect des règles. Telle est l'ambition que nous poursuivons avec la PPC dans un cadre de vie serein.

Comme annoncé, la vidéoprotection constitue elle aussi un outil supplémentaire au service de la prévention. Les premières réunions ont eu lieu avec les institutionnels, le processus est en cours.

Durant l'été écoulé, la commune a été confrontée à une installation illicite de gens du voyage au bois Pierrot, terrain non destiné à cet usage. Cette occupation soulève des enjeux de sécurité, de salubrité et de respect des règles. Nous avons agi avec fermeté, dans le respect de la loi et en lien avec les services de l'État. Je rétablis quelques vérités à ce sujet dans un article que vous trouverez dans cette édition.

Durant la période estivale, nous avons déclenché le Plan communal de sauvegarde en raison de la canicule. Nous avons été au plus près de nos habitants les plus vulnérables. Cette action n'aurait pu être possible sans l'appui des membres de notre Réserve communale de sécurité civile que je remercie ici chaleureusement.

Toutes ces mesures répondent à une exigence, ne pas subir les problèmes de sécurité, mais les anticiper et agir. La sécurité est l'affaire de tous. Elle nécessite non seulement des règles claires, des équipements adaptés, mais aussi le respect et la responsabilité de chacun. Nous continuerons à agir avec pragmatisme pour que chaque Mendulphin puisse se déplacer, vivre et profiter de notre commune dans les meilleures conditions possibles.

Bonne lecture !

Alain PÉRENNÈS
Conseiller municipal
subdélégué à la sécurité

» Actualités p. 2
» Actions municipales p. 4
» Cap Atlantique p. 6
» Parc naturel régional de Brière | Tourisme p. 6
» Environnement, cadre de vie, urbanisme p. 8
» Sécurité p. 12
» Social, santé p. 13
» Enfance jeunesse p. 14
» Numéros utiles p. 19
» Tribune de la minorité p. 20
» Infos pratiques p. 20
» Vie locale p. 21

Directeur de publication : Stéphane PERRARD
Responsable de rédaction : Valérie PERRARD
Rédacteurs : élus, agents municipaux, partenaires
Création, réalisation : Blandine TRIPOTEAU
Crédit photo : Mairie de Saint-Molf, Adobe Stock, autres sources créditées sur la photo
Couverture : Mairie de Saint-Molf
Impression : GROUPE IMPRIGRAPH/Le Sillon - Savenay - 02 40 58 91 24 - www.sillon.fr
Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement avec encres végétales.
Tirage : 1 500 exemplaires - Dépôt légal : octobre 2026

Le saviez-vous ?
Votre Mendulphin est distribué par les conseillers municipaux. Il peut arriver qu'une maison ne soit pas livrée, ou soit livrée en double, ou que la livraison soit effectuée dans une rue quelques jours avant la rue voisine...
Merci de votre indulgence, signalez-le simplement à l'accueil de la mairie !
Si vous avez reçu un exemplaire en trop, merci de le restituer en mairie.

Actualités

Deux belles soirées d'été réussies à Saint-Molf !

Cet été, Saint-Molf a vibré au rythme de deux soirées d'été placées sous le signe de la convivialité, de la musique et du partage !



À deux reprises, le public a répondu présent et nous a fait le plaisir de venir nombreux profiter de ces moments festifs. Entre musique, danse, marché nocturne, restauration et bonne humeur, toutes les conditions étaient réunies pour passer de belles soirées ensemble.
Ces rendez-vous festifs faisaient partie de nos engagements de campagne, et nous sommes fiers d'avoir pu les concrétiser dès cette première année.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à leur réussite : associations, bénévoles, artistes et bien sûr, vous, le public !
Votre enthousiasme et votre participation nous encouragent à poursuivre cette belle aventure.

Rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles soirées d'été encore plus festives !

Et si vos vieux albums racontaient l'histoire de Saint-Molf ?

Au fond d'un tiroir, dans une boîte à chaussures ou entre les pages d'un vieil album, se cachent peut-être de précieux souvenirs de notre commune.

Une rue aujourd'hui transformée, une classe d'école, une fête de village, des travaux dans les marais, un commerce disparu, un mariage, une équipe de football, une moisson ou simplement un instant de vie en famille... **Chaque photographie ancienne est un petit morceau de l'histoire de Saint-Molf.**



Afin de préparer une exposition sur la commune en 2027, nous faisons appel à tous les Mendulphins : si vous possédez des photos anciennes, nous serions heureux de pouvoir les découvrir et les partager avec le plus grand nombre.

Ces images permettront de faire revivre les visages, les lieux et les moments qui ont façonné notre village au fil des années. Elles seront autant de souvenirs à transmettre aux plus jeunes et d'émotions à retrouver pour celles et ceux qui ont connu le Saint-Molf d'autrefois.
Les photographies pourront être numérisées avec soin puis rendues à leur propriétaire.


Archives mairie de Saint-Molf

Alors ouvrez vos albums, fouillez vos greniers, interrogez vos parents ou vos grands-parents, vous détenez peut-être une image qui fera renaître un souvenir chez de nombreux habitants.

Pour participer à cette belle aventure collective, merci de contacter le service communication (communication@saintmolf.fr).

Ensemble, faisons revivre la mémoire de notre commune et partageons les trésors de notre passé.

Artistes, exposez vos oeuvres !

La saison culturelle 2027 se prépare dès à présent. Les artistes qui souhaitent exposer leurs œuvres à la chapelle Saint-Germain sont invités à contacter le service communication dès à présent. communication@saintmolf.fr

Vous pouvez aussi consulter les informations relatives à la chapelle sur le site internet de la commune mairie-saint-molf.fr/decouvrir/culture-histoire-et-patrimoine/chapelle/



Moyens de paiement de la Direction générale des Finances et impôts publics (DGFiP)



Vous avez l'habitude de déclarer vos revenus et de payer vos impôts à partir de votre « espace particulier » sur le site impots.gouv.fr mais vous recevez encore certaines factures locales (pour l'eau, la crèche ou les transports scolaires, par exemple) par courrier postal ?

L'espace sécurisé impots.gouv.fr, protégé par vos identifiant et mot de passe, comporte désormais un nouveau service : la **consultation de vos factures locales et hospitalières.**
Vous retrouvez dans votre espace particulier les factures de la collectivité. Il est toujours possible de les recevoir par courrier mais vous avez désormais la possibilité de choisir l'option « zéro papier ».

Retrouvez toutes les options de paiement : prélèvement automatique, PayFiP, paiement de proximité avec le réseau des buralistes et partenaires agréés.

impots.gouv.fr/payer-vos-factures-locales-cantine-creche-hopitaux-eau

Nouveauté : le virement simplifié sur PayFiP |
En cliquant sur le bouton « payer par virement simplifié », PayFiP proposera de choisir la banque teneuse du compte bancaire à utiliser pour le paiement. L'usager se connectera à sa banque (avec les identifiants qu'il utilise habituellement pour accéder à son espace bancaire personnel). PayFiP dialoguera ensuite avec la banque pour fabriquer un projet de virement, du montant à payer, que l'usager validera d'un clic. Une double validation, via son application bancaire par exemple, lui sera demandée pour sécuriser l'opération.
Le processus est simplifié pour l'usager : il n'a aucune information de numéro de carte bancaire ou d'IBAN à saisir.
En aucun cas la DGFiP ne pourra accéder aux données de votre compte bancaire - solde ou mouvements.

Pensez à mettre à jour votre situation électorale

Afin de pouvoir voter lors des prochains scrutins – élection présidentielle les dimanches 18 avril 2027 et 2 mai 2027 – vous devez mettre à jour votre situation électorale.
Lors des dernières élections, plusieurs cartes électorales et documents de propagande sont revenus en mairie avec les mentions « N'habite plus à l'adresse indiquée » ou « Pli non distribué ». Ceci peut être dû à des déménagements hors commune, mais aussi au sein de la commune.



Pour vérifier votre statut électoral, contactez le service Élections de la mairie au 02 40 62 50 77 ou sur place aux horaires d'ouverture.
Trois démarches possibles pour s'inscrire : en ligne via **service-public.fr**, en mairie avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une pièce d'identité, ou par courrier avec le formulaire Cerfa 12669*02. Ne pas mettre à jour ces informations peut mener à une radiation des listes électorales et à l'impossibilité de voter lors des prochaines élections.

elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale

Mouvements de personnel

Arrivées :
Pascal POIDEVIN a rejoint l'équipe du restaurant scolaire en tant qu'agent polyvalent, **Virginie PINEAU GAILLARD** a intégré l'équipe accueil de la mairie et l'agence postale et **Katia LE SCOARNEC** retrouve l'équipe de la micro-crèche *Les Doudous en couleurs*.



Pascal POIDEVIN



Virginie PINEAU GAILLARD



Katia LE SCOARNEC

Départs de la collectivité :
Céline PAUL, agent à l'accueil de la mairie et à l'agence postale et **Mélissa BUHAN** agent polyvalent au restaurant scolaire.

Actions municipales

Les délégations aux élus du nouveau mandat

Autres commissions municipales

Représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS (D2026-23 du 30/03/2026)
Titulaires : Astrid de la ROCHEBROCHARD, Sarah FLOHIC, Aurore AUDOUIN, Pascale GAY
Suppléante : Virginie BLAFFA-LECORRE

Commission de contrôle des listes électorales (CCLE) (D2026-29 du 27/04/2026)
Thierry LEGAL, Yves-Marie YVIQUEL, Sarah FLOHIC, Denis LAPADU HARGUES, Véronique CAYATTE

Commission d'appel d'offres (CAO) (D2026-29 du 27/04/2026)
Titulaires : Sophie REY-DORÈNE, Marc BRÉHAT, Pascale GAY
Suppléants : Marie-Céline MARTIN, Ludovic FLOHIC, Jean-Philippe VISSE

Commission communale des impôts directs (CCID) – DGFIP 20/08/2026
Titulaires : Thierry LEGAL, Valérie PERRARD, Gwenaël MAHÉ, Pascale GAY, Denis LAPADU-HARGUES, Véronique CARDINE*, Emmanuel BASLÉ, Christine RAGU*
Suppléants : Alain PERENNES, Marie-Céline MARTIN, Jean-Paul BROSSEAU, Sophie REY-DORÈNE, Alban HAUMONT, Virginie BLAFFA-LECORRE, Jean-Philippe VISSE
**personnes désignées par le directeur régional des finances publiques*

Représentation de la commune au sein des Syndicats (D2026-25 du 30/03/2026)

Représentants au syndicat mixte ouvert du Parc naturel de Brière
délégué titulaire : Ludovic FLOHIC - délégué suppléant : Marc BRÉHAT

Représentants au syndicat mixte fermé Territoire d'énergie 44
délégué titulaire : Marie-Céline MARTIN - délégué suppléant : Stéphane PERRARD

Représentants au syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) de la fourrière de la presqu'ile guérandaise
déléguées titulaires : Astrid de la ROCHEBROCHARD, Sophie REY-DORÈNE - déléguée suppléante : Valérie PERRARD

Représentation de la commune au sein de Cap Atlantique (D2026-53 du 23/06/2026)

Délégué(e)s communautaires : Stéphane PERRARD – vice-président Biodiversité, Agriculture et Forêt, Astrid DE LA ROCHEBROCHARD
Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : Stéphane PERRARD, Marc BRÉHAT, Isabelle SAUVAGEOT
Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) : Ludovic FLOHIC
Commission Locale d'évaluation des charges transférés (CLECT) : Stéphane PERRARD
Conseil Intercommunal de Sécurité et de prévention de la Délinquance (CISPD) : Sophie REY-DORÈNE

Une sélection d'arrêtés

Tous les arrêtés sont visibles sur le site internet de la commune
mairie-saint-molf.fr/pratique/ma-mairie-en-ligne/affichage-tableau-reglementaire

AR 2026/114 : interdiction divagation des animaux "[...]Le Maire peut procéder à la saisie des chiens et des chats [...] Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amendes de 2ème classe (135€, majorable à 375€ [...]"

AR 2026/115 : interdiction des déjections canines "Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement [...] au ramassage des déjections [...]. Les infractions contrevenant à l'article 1 du présent arrêté seront réprimées par l'article R634-2 du Code Pénal, qui prévoit que le montant de l'amende encourue est celui de la contravention de 4ème classe (135 €)."

Flashez le code et accédez aux arrêtés

Présence des gens du voyage cet été

Réponse à l'article paru le 18 août dernier dans Ouest-France

Suite au questionnement légitime de plusieurs Mendulphins, nous tenons à apporter les précisions suivantes :

• Dimanche 9 août dernier, milieu d'après-midi : **arrivée d'une centaine de caravanes de gens du voyage et installation illicite sur le site du bois Pierrot.** Déplacement du dispositif mis en place par la municipalité pour empêcher ce type d'installation.



Le maire et un élu se rendent sur les lieux pendant que des gendarmes assurent la régulation de la circulation sur la RD 48 (stade du Pont de Clin), pour ne pas bloquer la route départementale au vu de la longueur du convoi des gens du voyage.

Le maire et l'élu, accompagnés des gendarmes, vont au contact du représentant des gens du voyage. Le pasteur de cette mission évangélique informe de son intention d'y stationner jusqu'au dimanche suivant, soit le 16 août.

Le maire lui réplique qu'il va saisir les autorités judiciaires et administratives et que Cap Atlantique, dans le respect des obligations légales du schéma d'accueil des gens du voyage, met à leur disposition une aire de grand passage à Herbignac.
Refus du pasteur. **Le maire se rend à la gendarmerie de Guérande pour déposer une plainte. L'autorité judiciaire est saisie.**

Les gens du voyage sont informés qu'ils doivent respecter l'arrêté préfectoral de prévention des incendies et de restriction de l'utilisation de l'eau, qu'aucune tolérance ne sera acceptée en matière d'utilisation de barbecues ou de lavage des caravanes, et que la circulation et le stationnement des véhicules sont interdits dans cette zone classée Natura 2000, ce qui les expose à une verbalisation par la police pluricommunale.

• Lundi 10 août, le sous-préfet de Saint-Nazaire est sollicité pour faire évacuer le groupe dans le cadre de la procédure administrative.

Un huissier est mandaté. La SEPIG et Enedis, également victimes, déposent une plainte pour branchements illicites sur leurs réseaux et vol de fluides.

• Mercredi 12 août : réponse favorable des autorités judiciaires et administratives qui autorisent l'expulsion du groupe avec le concours de la force publique.

• Jeudi 13 août : le sous-préfet nous fait savoir qu'il ne dispose pas des effectifs nécessaires à cette évacuation.
Le maire demande à la police municipale de verbaliser à la sortie des parcelles concernées, au regard de l'arrêté municipal en vigueur relatif à l'interdiction de circulation des véhicules à moteur.



• 18 août : parution dans le journal Ouest-France d'un **article dans lequel le sous-préfet affirme qu'il disposait des forces mobiles nécessaires pour procéder à l'évacuation le lundi 17 août** et que l'opération a été décommandée car les gens du voyage sont partis d'eux-mêmes le dimanche, sous la pression de la gendarmerie (sic).

Propos faux et infondés : **le responsable de ce groupe de gens du voyage avait informé la municipalité, dès son installation, de son intention de quitter les lieux le dimanche 16 août**.

Nous avons utilisé toutes les voies légales.

Les services de l'État ont certes pris les arrêtés en vue de leur expulsion, mais ne les ont jamais mis en œuvre, invoquant un manque de moyens humains.
Arguments non recevables car ce groupe de gens du voyage avait fait savoir dès son installation son intention de quitter les lieux le dimanche suivant ; la sous-préfecture disposait de cette information dès le début de l'événement.

Il semblerait qu'il y ait deux poids, deux mesures dans ce dossier au regard des évacuations effectuées dans des villes d'une importance supérieure à celle de Saint-Molf.

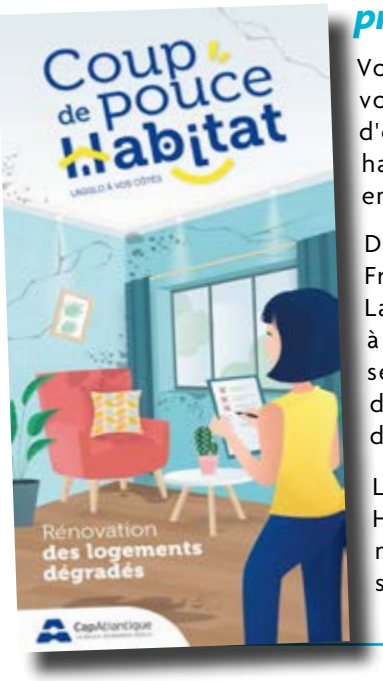
Dans le cadre des responsabilités que le maire m'a confiées, j'organiserai une réunion afin d'en tirer les conséquences et de proposer des actions concrètes pour la commune.

Alain Pérennès,
Conseiller municipal subdélégué à la sécurité

Retrouvez toutes les informations sur vos élus, les finances, les procès-verbaux de conseils municipaux sur le site internet de la commune : **mairie-saint-molf.fr/actions-municipales**

Cap Atlantique

Rénovation de l'habitat privé : un accompagnement gratuit près de chez vous



Vous souhaitez améliorer le confort de votre logement, réduire vos factures d'énergie, adapter votre logement au handicap, à la perte d'autonomie, ou encore rénover un logement dégradé ?

Dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov', CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo met à disposition des habitants un service public gratuit de conseil et d'accompagnement à la rénovation de l'habitat.

Les conseillers de Coup de Pouce Habitat vous apportent des conseils neutres, gratuits et personnalisés sur les travaux à envisager, les aides financières mobilisables (Anah, aides locales, etc.) ainsi que les démarches à entreprendre (conseils juridiques, techniques ou architecturaux). Selon votre situation, un accompagnement renforcé peut également vous être proposé tout au long de votre projet.

Besoin d'un conseil ?
Contactez Coup de Pouce Habitat au 02 51 75 77 95 (choix 1).

CapAtlantique et ses partenaires vous proposent également des permanences gratuites, sur rendez-vous, 1 place Dolgellau, 44350 Guérande, afin de vous conseiller au mieux sur votre projet de travaux et vos questions liées au logement.

Trajectoire, le salon de l'orientation pour tous !!



Trajectoire, le salon de l'Orientation pour tous, revient le **samedi 5 décembre 2026, de 9 h 30 à 17 h, à la base sous-marine de Saint-Nazaire, 9 bd de la Légion d'Honneur**.
Collégiens, lycéens, étudiants, chercheurs d'emploi, salariés en recherche d'une reconversion, trouvez toutes vos réponses en un jour et sur un même lieu pour construire votre parcours d'orientation !

En venant sur Trajectoire, vous aurez la possibilité :
• de découvrir et de tester des métiers sur 10 filières différentes,
• de rencontrer et d'échanger avec plus de 40 établissements de formation (pré-bac, post-bac et formation continue),
• d'être conseillé sur l'orientation pour les jeunes ET les adultes, la construction de votre parcours, l'évolution professionnelle, la création d'entreprise...

Programme détaillé sur :
saintnazaireagglo.fr/trajectoire

Une newsletter pour suivre l'actualité de votre agglo



© Cap Alantique

Vous souhaitez suivre l'actualité de votre Agglo de manière simple, rapide et pratique ? Bonne nouvelle : une toute nouvelle newsletter a vu le jour !
Au programme de chaque édition :
• L'actu à la une pour ne rien manquer des informations importantes.
• Un visage de l'Agglo pour découvrir les femmes et les hommes qui œuvrent chaque jour à votre service.
• Un zoom sur un grand projet qui façonne notre territoire.
• Les événements incontournables à venir.
En quelques minutes de lecture, restez informé des actions, des projets et de la vie de votre Agglo.
Inscrivez-vous dès maintenant pour recevoir la newsletter directement dans votre boîte mail et être parmi les premiers à la découvrir !

cap-atlantique.fr/inscription-newsletter

Devenez ambassadeur de Saint-Molf !

L'office de tourisme La Baule - Presqu'île de Guérande souhaite développer son réseau d'habitants-ambassadeurs sur l'ensemble du territoire.



© Office du tourisme

À travers le réseau des Greeters*, les habitants peuvent partager avec les visiteurs leur attachement au territoire, leurs bonnes adresses, leurs balades préférées ou tout simplement leur manière de vivre ici.

Nul besoin d'être guide ou de parler plusieurs langues, la rencontre et le partage sont au cœur de la démarche.

Mendulphin(e)s de naissance ou de cœur, amoureux de la mer ou de la terre, vous avez envie de partager votre passion du territoire ? Rejoignez le réseau des Greeters !

Pour vous faire connaître ou obtenir plus d'informations : greeters@labaule-guerande.com – 02 40 24 76 01 – www.labaule-guerande.com/les-greeters.html

**Le réseau des Greeters est une organisation mondiale qui propose des balades guidées par des habitants bénévoles.*

PNR Brière

Cloture du défi familles à biodiversité positive 2026



Avec le Défi Familles à biodiversité positive, le Parc naturel régional de Brière a permis à **une dizaine de foyers du territoire (Trignac, Saint-Nazaire, Pornichet, Saint-André-des-Eaux, Saint-Molf) de s'engager concrètement en faveur de la biodiversité**. Pendant 6 mois, ateliers et rencontres ont offert aux participants l'occasion de comprendre l'impact de leurs gestes du quotidien et d'**expérimenter de nouvelles pratiques autour de trois thématiques clés : s'alimenter, jardiner et s'éclairer.**



© Parc naturel régional de Brière

Au fil des cinq rendez-vous collectifs, les familles ont partagé expériences, découvertes et réussites, confirmant qu'une mobilisation conviviale et ludique peut véritablement favoriser le changement. Le défi a ainsi répondu au besoin largement exprimé de disposer d'informations pratiques et d'un accompagnement pour agir efficacement en faveur de la nature.

La clôture du défi, qui s'est déroulée le 1er juillet dernier à Trignac, a réuni les familles lors d'un moment convivial, notamment avec le spectacle du Lombric fourchu qui met en lumière avec humour et poésie les « héros du potager ». Cette matinée a également permis de revenir sur les ateliers menés tout au long de l'année et sur les défis relevés par tous.

Si, pour quelques familles, ce défi a permis de pérenniser leurs actions au quotidien, **beaucoup ont adopté de nouvelles habitudes**, témoignant d'une véritable volonté de contribuer à la préservation de l'environnement. Parmi les initiatives partagées : **moins de désherbage et de tonte ; diminution de la consommation de café ; mise en place de journées ou de week-ends sans écran à la maison** ; remplacement du lait de vache par des laits végétaux ; manger plus de légumineuses ; utilisation plus fréquente du vélo pour se déplacer.
Bravo à toutes les familles pour leur engagement et leur créativité !

Pour en savoir plus sur le défi et découvrir les prochaines initiatives, rendez-vous sur la page dédiée.
parc-naturel-briere.com/actualite/cloture-du-defi-familles-a-biodiversite-positive-2026/

Environnement/cadre de vie

Les coulisses de l'été : quand l'école se refait une beauté pour la rentrée

Cet été, plusieurs opérations d'envergure ont été menées pour améliorer le confort et le quotidien des écoliers de l'école publique.

La cour de l'école primaire a bénéficié d'une attention toute particulière avec le **remplacement complet du toit du préau,** offrant ainsi un abri thermique et des espaces extérieurs protégés pour les jours de pluie. De **nouveaux paniers de basket** ont été installés pour encourager la pratique sportive lors des récréations.



À l'intérieur des bâtiments, **le parc informatique a poursuivi sa modernisation avec le renouvellement de plusieurs ordinateurs**, un investissement indispensable pour un apprentissage numérique de qualité.

Au-delà de ces transformations visibles au premier coup d'œil, une multitude d'interventions plus discrètes, mais tout aussi cruciales, ont été orchestrées tout au long des deux mois d'été.



Travaux de maintenance technique, vérification des réseaux, révisions de sécurité et grand nettoyage de printemps (en plein été !) font partie de ce rituel annuel. Bien que souvent invisibles pour les usagers, ces tâches de fond jouent un rôle déterminant dans la durabilité du patrimoine communal et le bon fonctionnement des installations.

Pour les agents communaux, ce contre-la-montre estival est essentiel. C'est grâce à leur rigueur et à leur savoir-faire que les enseignants peuvent rouvrir sereinement les portes de l'école en septembre et se concentrer sur leur mission essentielle : l'accueil, l'apprentissage et l'accompagnement des élèves dans les meilleures conditions possibles. Lorsque la cloche sonne, tout est prêt : les locaux brillent, les équipements sont pleinement fonctionnels et les espaces extérieurs sont impeccablement entretenus.

L'ensemble de ces travaux a coûté 15 000 € TTC.

Plan d'aménagement de la voirie communale



L'hiver, particulièrement pluvieux cette année, a accentué la dégradation de plusieurs routes de notre commune. Les intempéries répétées fragilisent les chaussées, provoquant fissures, nids de poule et affaissements qui nécessitent des interventions régulières pour garantir la sécurité et le confort des usagers.

Comme chaque année, une partie du budget communal est dédiée au PAVC (Plan d'Aménagement des Voiries Communales), dispositif qui permet d'entretenir et de rénover progressivement le réseau routier. Ce programme représente un investissement important, estimé à 100 000 € TTC, mais indispensable pour préserver la qualité de nos infrastructures. CapAtlantique participe à hauteur de 50 %.

La consultation a été lancée fin juillet afin de laisser aux entreprises intéressées le temps de proposer leur meilleure offre. Il ne s'agit pas uniquement de retenir le prix le plus bas : la valeur technique, la qualité des matériaux, l'expérience de l'entreprise et la durabilité des solutions proposées sont également des critères essentiels dans l'attribution du marché.

Pour cette campagne de travaux, les voies concernées sont Trebrezan, Kerhudal ainsi que la route située derrière la Champagne.

Ces secteurs ont été identifiés comme prioritaires en raison de leur état.

La rue des Épis sera traitée comme un seul gros chantier en 2027 car des aménagements y seront réalisés.

Depuis plusieurs années, la municipalité privilégie la réfection des routes en enrobé, plutôt qu'en bi couche gravillonnée. Bien que plus coûteuse, cette solution offre une meilleure tenue dans le temps, une résistance accrue aux intempéries et un confort de circulation supérieur. Ce choix s'inscrit dans une logique de durabilité et de maîtrise des dépenses à long terme.

Une nouvelle fois, ces travaux bénéficieront d'un soutien financier (fonds de concours de CapAtlantique), permettant d'alléger la charge pour la commune. Les interventions sont programmées pour l'automne, période plus favorable où les fortes chaleurs ne risquent pas de compromettre la qualité de la pose des enrobés.

Votre jardin est plein de ressources - partie 2

Dans le précédent Mendulphin, nous abordions les pratiques de valorisation des "déchets verts". En cette saison d'automne, nous poursuivons cette série.

Les arbres et leurs feuilles mortes :

Les feuilles mortes sont très faciles à utiliser au jardin. Elles constituent un excellent paillis qui améliorera la fertilité du sol mais qui devra être renouvelé régulièrement. Elles peuvent également être incorporées au compost et constituent alors un bon apport en carbone.

Certaines feuilles peu épaisses se dégradent rapidement : bouleau, frêne, noisetier, peuplier, saule et la plupart des fruitiers.

À l'inverse, certaines feuilles sont épaisses et couvertes d'une cuticule cireuse qui retarde leur décomposition. Les feuilles de hêtre, châtaignier, chêne, laurier-palme, houx... peuvent alors être broyées à la tondeuse pour faciliter leur décomposition. En paillis, elles ont l'avantage de durer plus longtemps que les tontes de gazon.

Les arbustes et haies :

Limiter et valoriser les tailles de haies monospécifiques* (thuyas, lauriers, troènes...) :

Ces haies présentent peu d'intérêt du point de vue de la biodiversité. Elles peuvent êtres taillées deux fois par an (avant le 15 mars et après le 15 août) pour obtenir des tailles plus fines et donc plus faciles à valoriser.

Utilisez votre tondeuse pour les broyer au sol (branches jusqu'à 1 cm de section), et utilisez-les en paillage dans les allées, sous les haies, entre les vivaces et même entre les légumes au potager. Ce paillis est particulièrement efficace contre les herbes indésirables au potager car il couvre parfaitement la terre, même en couche fine. La durée de vie de ce type de paillis dépasse une année.



Limiter et valoriser les tailles de haies vives* :

Taillez vos haies vives en octobre / novembre pour en conserver les bénéfices écologiques : nidification des oiseaux, floraison et fructification bénéfiques à la biodiversité.

Les tailles de haies vives, de fruitiers, d'arbustes d'ornement, etc. sont une ressource de qualité pour améliorer la structure de la terre (le taux d'humus en particulier).

Broyées, elles permettent d'obtenir un paillis durable dans le temps, facile à étaler et esthétique. Elles peuvent aussi être aisément mélangées au compost.

**Haie monospécifique : haie composée d'une seule espèce végétale (exemple : thuyas)*

**Haie vive : haie composée de plusieurs espèces d'arbres ou arbustes persistants et caducs.*

Mobilités douces : la première phase de la future liaison cyclable entre Saint-Molf et Guérande est terminée

Attendue de longue date par les habitants de la Presqu'île, la création d'une liaison cyclable sécurisée entre Saint-Molf et Guérande franchit une étape décisive. Révélée comme une priorité par le schéma directeur Vélo de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, l'absence d'itinéraire efficace et sécurisé entre les deux communes est en passe de devenir un lointain souvenir. Après une étude approfondie menée depuis 2024, la première phase des travaux est officiellement terminée.

Un tracé stratégique et sécurisé

Le choix de l'itinéraire a fait l'objet d'une analyse rigoureuse afin d'offrir une alternative viable aux axes routiers traditionnels. Pour cette première tranche de travaux, qui s'étend sur environ 6 kilomètres, la piste s'élance depuis la rue de la Fontaine d'Airain à Saint-Molf.

Le tracé contourne soigneusement les axes départementaux anxiogènes et accidentogènes. Il passe par le sud du Bois Pierrot, rejoind ensuite le secteur de Kerhudal via le chemin de l'Île de la Croix, avant de poursuivre sa course vers Miroux en empruntant le chemin de la Falaise.



L'itinéraire achèvera cette première phase en se connectant au secteur de Kersavary à Guérande.

Sous l'impulsion du maire et de son équipe, une décision a dû être prise en urgence, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, pour faire évoluer le tracé initial et éviter la bitumisation du Bois Pierrot. Ce choix a permis d'économiser au passage 600 m² de bitume, en préservant cet espace boisé

Objectif : favoriser le "vélo-taf" au quotidien

Contrairement à d'autres aménagements à vocation purement touristique ou de loisirs, ce projet est fermement ancré dans les déplacements du quotidien. L'objectif principal de CapAtlantique est de dynamiser le "vélo-travail" en Presqu'île.

En garantissant un niveau de sécurité optimal aux usagers, cette voie verte aspire à transformer les habitudes de mobilité. Elle s'adresse directement aux actifs pour leurs trajets domicile-travail, mais aussi aux étudiants et aux habitants souhaitant accéder plus facilement aux commerces et services des deux pôles urbains.

L'enrobé sur domaine public

Il est strictement interdit pour un particulier de poser du goudron ou de l'enrobé sur le domaine public de sa propre initiative. Même si l'aménagement se situe juste devant votre portail ou sur le trottoir qui longe votre propriété, **cet espace appartient à la collectivité.**



L'enrobé sur le domaine public doit se limiter uniquement aux entrées charretières, toute autre minéralisation est interdite.

Quelle autorisation ?

La permission de voirie est requise pour toute modification des sols ou travaux qui s'ancrent dans le domaine public. Cette demande passera en commission « ville responsable et sécurité » pour être validée.

Si vous posez de l'enrobé sur votre propre terrain mais que cela modifie l'aspect extérieur visible depuis la rue, une Déclaration préalable (DP) de travaux peut être requise en mairie (souvent obligatoire dès lors que la surface artificielle est visible ou dépasse les seuils du Plan local d'urbanisme). Le PLU impose également des limites à l'imperméabilisation des sols pour éviter les risques d'inondation.

Trois points à retenir :

· Les règles d'urbanisme du PLU régissent le taux maximum d'imperméabilisation d'une propriété dans une zone donnée. Ainsi, un particulier désirant imperméabiliser sur sa propriété, pour une terrasse ou une voie d'accès, devra s'assurer auprès de la mairie si le projet est compatible avec la réglementation.

· Toute imperméabilisation effectuée doit entraîner le versement des eaux de ruissellement au système des eaux pluviales du propriétaire relié au réseau public et non directement sur la voie publique.

· Toute imperméabilisation réalisée sur le domaine public doit faire l'objet d'une demande auprès de la mairie qui accordera ou non l'autorisation de réaliser les travaux projetés.

Si l'infraction est constatée, remise en état à vos frais sinon PV par la police municipale avec photos, transmission au procureur de la république. Montant de l'amende 1500€ maximum.

Article R*116-2 du Code de la Voirie routière
Seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui :
1° Sans autorisation, auront empiété sur le domaine public routier ou accompli un acte portant ou de nature à porter atteinte à l'intégrité de ce domaine ou de ses dépendances, ainsi qu'à celle des ouvrages, installations, plantations établis sur ledit domaine.

Le busage

Tout projet de busage de fossé au droit d'une entrée doit faire l'objet d'une demande auprès de la collectivité ou du gestionnaire de voirie. Le busage ne doit pas perturber l'écoulement naturel de l'eau ni modifier un cours d'eau protégé (soumis au Code de l'environnement et aux règles - gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations GEMAPI). La pente de la buse doit respecter celle du fil d'eau existant pour éviter tout risque d'inondation ou de refoulement vers la route. **La responsabilité du propriétaire est engagée en cas de dysfonctionnement.**

L'espace routier et ses dépendances (fossés) appartiennent au domaine public communal ou départemental. Le principe fondamental appliqué par la commune est la **priorité au maintien des fossés à ciel ouvert afin de limiter l'imperméabilisation des sols** et de favoriser l'infiltration naturelle des eaux.

1. Démarche administrative obligatoire

• La permission de voirie : dépôt obligatoire d'une demande d'autorisation d'occupation du domaine public auprès de la mairie de Saint-Molf.

• L'imperméabilisation : la mairie vérifie que la création de cette voie d'accès respecte les règles strictes d'imperméabilisation des sols imposées par le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune.

2. Prescriptions techniques courantes

Si la mairie valide votre accès, les travaux doivent se plier à des normes techniques strictes pour ne pas perturber l'écoulement des eaux pluviales :

Longueur limitée à la largeur nécessaire pour le passage des véhicules (6 mètres maximum).

• Diamètre minimal exigé pour la buse : généralement de 300 mm pour éviter les obstructions.

• Matériau requis : buse en béton ou en PVC.

• Pente et fil d'eau : la buse doit parfaitement épouser la pente naturelle du fossé existant. Ses extrémités doivent être maçonnées (têtes de buse) pour éviter l'érosion des terres et l'effondrement de votre accès.

3. Qui paye et qui entretient ?

• Frais de pose : la fourniture des buses et la réalisation des travaux sont à la charge exclusive du propriétaire demandeur.



• Responsabilité de l'entretien : bien que située sur le domaine public, l'entretien régulier de cette buse d'accès (curage, retrait des feuilles et sédiments pour éviter qu'elle ne se bouche) incombe au propriétaire de l'accès. Sa responsabilité civile pourrait être engagée si un défaut d'entretien de la buse provoquait l'inondation de la route ou d'une parcelle voisine.

URBANISME QUELLE AUTORISATION POUR...

Un projet en tête ? Extension, piscine, abri de jardin...

Avant toute chose, informez-vous sur les règles d'urbanisme à respecter.
Déposez ensuite votre Déclaration Préalable (DP) ou votre Permis de construire (PC) directement en ligne sur le guichet unique de CapAtlantique ou opter pour un dépôt « papier » en mairie.

Pour tous renseignements, joindre le service urbanisme
02.40.62.50.77 | urbanisme@saintmolf.fr

Guichet unique

Modification extérieure

Création d'ouvertures, changement menuiseries, ravalement, etc ... = DP
(NB : un ravalement sans changement de couleur ne nécessite pas de déposer une DP)

Toiture

Couverture, châssis de toit, lucarnes, panneaux photovoltaïques, aménagement des combles, etc = DP

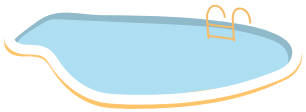


Abattage d'arbres

Se renseigner en mairie obligatoirement avant toute démarche

Piscine

Inférieure à 10 m2 non couverte : aucune formalité
Entre 10 et 100 m2 ouverte ou couverture de moins de 1m80 de hauteur au sol = DP
Si la couverture a plus de 1m80 de hauteur au sol, quelle que soit la superficie = PC



Annexe

Garage, abri de jardin, carport, pergola, préau, etc.
Inférieur à 20 m2 = DP
Supérieur à 20 m2 = PC

Une annexe est une construction secondaire située sur la même unité foncière que la construction principale et distincte de celle-ci. Ses dimensions sont réduites et inférieures à celles de la construction principale.

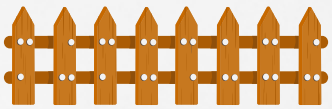


Extension

Véranda, préau, pergola, garage, carport, etc ...
Inférieur à 20 m2 = DP
Supérieur à 20 m2 = PC
Sauf en zone U (Urbaine) inférieur à 40 m2 = DP
et supérieur à 40 m2 = PC



Clôture et portail = DP



Règles de dépôt des bacs à ordures

Vous laissez votre bac à ordures sur le trottoir alors qu'aucune collecte n'est prévue ?
Attention : cette pratique peut gêner la circulation des piétons, notamment sur les passages étroits, incommoder vos voisins ... et vous exposer à une amende Jusqu'à 750 € (Service-public.fr)
service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F36492/1
Il est important de ne pas encombrer les trottoirs et de veiller à ne pas laisser les bacs sur le domaine public en dehors des jours de collecte. En cas d'accident ou de dommage causé par un bac resté sur la voie publique, la responsabilité de l'usager peut être engagée.
Rappel des règles : les bacs doivent être sortis le lundi soir, poignées tournées vers la route, pour la collecte du mardi.

Pour consulter le règlement de collecte des déchets et assimilés de CapAtlantique

Sécurité

Extension de la zone à 20km/h



Rue de la Duchesse Anne, la « ZONE DE RENCONTRE » est modifiée.

D'ici fin 2026, une nouvelle loi impose aux collectivités de supprimer les places de stationnement situées en amont et en aval des passages pour piétons.

Cette loi répond à un objectif majeur : améliorer la visibilité entre les piétons et les conducteurs, et prévenir ainsi les accidents.

Afin de ne pas supprimer de places de stationnement, la municipalité a fait le choix de prolonger la zone de rencontre de 100 mètres. Désormais, elle s'étend des intersections de la rue de la Duchesse Anne avec les rues de la Cure et du Mès.

Le marquage des passages piétons dans cette zone a ainsi été effacé et le marquage au sol « zone 20 » renforcé.

Pour rappel, dans une zone de rencontre :

- **la vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h**
- **Le piéton est prioritaire, il est autorisé à traverser la chaussée où il le souhaite**

Cet aménagement est une mesure préventive avec une priorité : protéger les usagers les plus vulnérables.





Police pluri-communale

Après plusieurs mois marqués par un manque d'effectif, la police pluricommunale –regroupant les communes de St-Molf, Assérac, Férel et La Turballe– a retrouvé aujourd'hui un fonctionnement normal.

La municipalité a engagé une nouvelle organisation.

La présence sera renforcée sur le terrain, avec plus de services de surveillance générale, plus de proximité au service des Mendulphins.

POLICE MUNICIPALE
PLURICOMMUNALE
ASSERAC - FEREL - LA TURBALLE - SAINT-MOLF

Des services de police de la route sont également prévus afin de lutter contre les comportements dangereux des usagers de la route auteurs d'infractions génératrices d'accidents.

Les stationnements en zone bleue seront également contrôlés : pensez à bien apposer votre disque.

Enfin une permanence sera assurée en Mairie d'Assérac tous les mardis et jeudis matin de 9 h 00 à 12 h 00.



Le saviez-vous, en zone bleue, il est **obligatoire d'apposer un disque bleu homologué** (une fenêtre indiquant l'heure d'arrivée) pendant toute la période indiquée sur les panneaux. Par exemple, place Camille Berthe : deux heures maximum entre : 9 h - 12 h et 14 h - 19 h du lundi au samedi et 9 h - 12 h le dimanche.

L'OBLIGATION D'ÉLAGAGE

L'élagage des arbres situés à proximité des réseaux aériens (lignes électriques ou téléphoniques - fibre), d'une route ou d'une propriété, n'est pas seulement une question d'entretien. Dans certaines situations, il constitue une obligation légale destinée à prévenir les dommages aux infrastructures, aux chutes de branches sur les routes, voire aux conflits de voisinage.

Un événement récent, survenu fin juin à SAINT-MOLF démontre tout l'intérêt de cette charge. Un début d'incendie au Pont de Clin s'est déclenché suite à un défaut d'élagage et a causé la chute d'un câble, privant ainsi douze habitations d'électricité.

Cette nécessité d'élaguer participe à la sécurité de tous.

Un entretien régulier permet donc non seulement d'éviter des interventions urgentes et souvent coûteuses.

Pour en savoir plus :

- enedis.fr/elagage-securite-electricite#vos-demarches-realiser
- reseaux.orange.fr/actualites/elagage-reseaux.html



Illustration dans la plaquette *Élaguer, pour la sécurité de tous en respectant la biodiversité* © Enedis

Flashez ce code pour accéder au contenu complet

AFFICHER SON NUMÉRO SUR SA MAISON, UN VÉRITABLE ENJEU DE SÉCURITÉ



Un numéro clairement identifiable n'est pas seulement utile pour recevoir son courrier, il facilite considérablement l'intervention des secours.

En cas d'intervention urgente, incendie, accident, malaise, ou autres, quelques secondes peuvent être déterminantes. Une adresse difficile à identifier peut faire perdre un temps précieux aux services de secours ou aux forces de l'ordre.

Le **numéro doit être installé à un endroit visible depuis la voie publique**. Il peut être apposé sur la façade, sur le portail, sur une boîte aux lettres ou sur un support situé à proximité immédiate de l'entrée.

Vous ne connaissez pas votre adressage, contactez la mairie, il vous sera précisé.

Une petite plaque peut sauver une vie !

Arnaques en ligne, apprenons à les déjouer

Internet fait désormais partie de notre quotidien, mais les escroqueries en ligne se multiplient et peuvent toucher chacun d'entre nous. **Faux SMS, courriels frauduleux, appels téléphoniques, faux sites internet, usurpation d'identité, arnaques aux achats en ligne...**

Les techniques utilisées par les escrocs sont de plus en plus nombreuses et sophistiquées.

Afin de **sensibiliser les habitants et de leur donner les clés pour mieux se protéger,** la Municipalité organise une conférence consacrée aux arnaques en ligne, en partenariat avec la Gendarmerie nationale et l'association « Victimes mais pas démunies » spécialisée dans la prévention et l'accompagnement des victimes dans le cadre de l'infraction pénale.

Au cours de cette rencontre, les intervenants présenteront les principales formes d'escroqueries, les signes qui doivent alerter et les bons réflexes à adopter. Des exemples concrets permettront à chacun de mieux identifier les situations à risque et de savoir comment réagir en cas de tentative d'arnaque.

Cette conférence sera également l'occasion de poser vos questions directement aux professionnels présents et de bénéficier de conseils pratiques pour sécuriser vos usages numériques.

La Municipalité vous invite nombreux à participer à cette conférence pour apprendre à naviguer sur Internet en toute sécurité.

Mercredi 2 décembre à 18 h 30
Centre culturel ROBY WOLFF
Entrée libre et gratuite.

Ateliers numériques | Le smartphone et la tablette en toute simplicité : restons connectés

L'ASEPT (Association de Santé éducation et Prévention sur les Territoire), en partenariat avec le CCAS, propose depuis le 22 septembre un atelier numérique sur la commune de Saint-Molf. Destiné aux personnes à la retraite, ce format, en 10 séances de 2 heures, permet de comprendre et utiliser le numérique plus facilement et en toute confiance.

Pour devenir autonome dans ses démarches administratives en ligne et accéder plus facilement à ses droits, pour rompre l'isolement et créer du lien social de proximité, pour avoir confiance en ses propres capacités et développer davantage d'estime de soi.

Animé par un professionnel du numérique et de l'animation, le programme a pour objectifs de : Connaître le vocabulaire numérique, prévenir des arnaques, utiliser internet en toute sécurité, gérer les fonctions de son smartphone, développer son autonomie numérique, utiliser sa boite mail efficacement et faciliter l'accès aux sites administratifs.



Registre des personnes vulnérables, pensez à vous inscrire

Face aux épisodes de fortes chaleurs, aux événements climatiques exceptionnels ou à toute situation nécessitant une vigilance particulière, la commune de Saint-Molf veille à pouvoir accompagner au mieux les personnes les plus fragiles.

Le registre des personnes vulnérables permet au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de disposer des coordonnées des personnes qui souhaitent bénéficier d'une attention particulière en cas de situation exceptionnelle.

Qui peut s'inscrire ?

L'inscription est ouverte aux personnes:
- âgées de 65 ans et plus,
- de 60 ans et plus reconnues inaptes au travail,
- en situation de handicap,
- isolées ou rencontrant des difficultés particulières.

L'inscription peut être effectuée par la personne elle-même ou par un proche, avec son accord.

Pourquoi s'inscrire ?

En cas de déclenchement d'un dispositif d'alerte ou de situation exceptionnelle, l'inscription permet à la commune de prendre contact avec les personnes concernées, de s'assurer de leur situation et, si nécessaire, de les orienter vers les dispositifs d'aide et d'accompagnement adaptés.

Cette démarche est gratuite, confidentielle et volontaire.

Pour obtenir des renseignements ou demander votre inscription au registre des personnes vulnérables, vous pouvez contacter la mairie de Saint-Molf au 02 40 62 50 77.

Social/santé

Repas de fin d'année

Vous avez 72 ans ou plus, l'équipe municipale est heureuse de vous inviter au traditionnel repas de fin d'année qu'elle organise en votre honneur : le samedi 12 décembre à 12 heures sur le site du lycée Kerguénec
Pour y participer, vous êtes invité à venir vous inscrire en mairie du 2 au 23 novembre 2026.
Un justificatif de domicile et une pièce d'identité vous seront demandés.

Vous avez 85 ans ou plus et vous ne pouvez pas vous déplacer pour le repas, vous êtes invité à prendre contact avec les agents d'accueil de la mairie
entre le 2 et le 23 novembre, pour vous inscrire et ainsi bénéficier d'un colis gourmand.
Un justificatif de domicile et une pièce d'identité vous seront demandés.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à appeler l'accueil de la mairie au 02 40 62 50 77 ou à envoyer un courriel à : accueil@saintmolf.fr



Enfance jeunesse

Micro-crèche Les Doudous en couleurs


Passerelle cantine

On prend le temps de découvrir

Tout au long de l'année, les 8 « grands » de la micro-crèche ont progressivement découvert leur future vie d'écoliers : visite des deux écoles de la commune, découverte du restaurant scolaire et premiers pas à la Récré Multicolore.
Des expériences qui leur ont permis de se familiariser en douceur avec leur nouvel environnement et d'aborder la rentrée avec confiance et enthousiasme.

La communication gestuelle s'invite aux Doudous en Couleurs

Des histoires et des comptines... signées !
Deux fois par mois, les enfants de la micro-crèche ont le plaisir d'accueillir Sylvie Pérennès, bénévole, qui vient **partager des lectures d'albums et des comptines en utilisant la communication gestuelle associée à la parole**. Sylvie intervient dans le cadre du projet pédagogique des Doudous en Couleurs, qui intègre cette approche au quotidien.


Lectures signées

Les professionnelles utilisent ainsi quelques signes simples associés aux mots de la vie quotidienne : manger, dormir, câlin, colère... Ces gestes permettent aux tout-petits de mieux exprimer leurs besoins, leurs émotions et leurs envies, parfois avant même de pouvoir les verbaliser.

Un grand merci à Sylvie pour son partage, sa disponibilité et ce joli moment de découverte avec les enfants !

Rétrospective

Les Rencontres de la Petite Enfance

Des découvertes pour les tout-petits

Au mois de mai, plusieurs rendez-vous ont permis aux enfants de la micro-crèche de vivre de nouvelles expériences et de partager de beaux moments avec les autres structures de la commune :


Atelier cuisine

Atelier cuisine, espace construction, La Soupe à histoires, Spectacle à Artymès, Atelier cirque.

En juillet, le spectacle « le vent me souffle » présenté par Nelly Le Palabe sous les arbres centenaires du lycée Kerguénec a été un moment magique pour les petits et les grands.

Les Lectures au Jardin ont aussi été un franc succès. Les lectrices de l'association Mille-feuilles et Petit Lu ont installé pas moins de huit espaces de lecture pour accueillir les 42 jeunes enfants venus avec leur crèche, leur assistante maternelle ou leur famille soit 17 adultes ! Ce moment était suivi par un joyeux pique-nique partagé.


Goûter d'été

Un goûter d'été... à la ferme !


Spectacle Le Vent me souffle de Nelly Le Pallabe

En juillet, Tommy, enfant accueilli à la micro-crèche, était très fier d'inviter ses copains à découvrir la ferme de ses parents. La rencontre avec le grand troupeau de vaches a d'abord été impressionnante, puis, chacun a pris confiance et certains sont même allés donner à manger aux génisses. Une belle occasion d'apprivoiser ses petites peurs et de vivre une nouvelle expérience !

Et lorsque le moment du tour en tracteur est arrivé... tout le monde était partant !

C'est donc tout naturellement que le goûter d'été avait pour thème « La ferme ».

Le jardin de la micro-crèche s'est transformé pour l'occasion : tapis de foin et animaux de la ferme, réalisés par les enfants, ont décoré les différents espaces.


Lectures au jardin


Visite à la ferme

Après deux petites rondes au rythme de « Dans la ferme de Mathurin », enfants et parents ont partagé un goûter convivial et un agréable moment d'échanges.

Puis est venu le temps des émotions, avec le départ des 8 enfants qui faisaient leur rentrée à l'école.

Les Doudous en couleurs ont souhaité une très belle rentrée aux petits écoliers et sont heureux d'accueillir de nouvelles familles pour cette nouvelle année !

À vos agendas !

Des ateliers parents-enfants toute l'année

La micro-crèche propose tout au long de l'année des ateliers parents-enfants ouverts aux 0-6 ans.

Des rendez-vous pensés pour permettre aux enfants et à leurs parents de partager un moment privilégié, jouer, créer, découvrir et échanger ensemble.

Atelier créatif de Noël

Mercredi 25 novembre à 16h

Renseignements / inscriptions : creche@saintmolf.fr

En 2027, les Rencontres de la petite enfance reviennent du 18 au 29 mai.

Les prochaines fermetures de la micro-crèche :

Vendredi 20 novembre – Journée pédagogique

Du jeudi 24 décembre au jeudi 31 décembre inclus

Des places en accueil occasionnel sont disponibles tout au long de l'année.

Pour les demandes d'accueil régulier, les dossiers sont étudiés en commission d'attribution des contrats, organisée deux fois par an, en avril et en octobre.

Les familles peuvent déposer leur demande tout au long de l'année.

Les critères d'attribution des places sont consultables sur le site internet de la mairie.

Pour toute information ou demande, nous vous invitons à contacter la directrice,

Nathalie COUBARD

06.25.58.19.15

creche@saintmolf.fr

Enfance jeunesse

Service enfance

Cet été, l'équipe d'animation a proposé des activités sur les thèmes : « Voyage, carnaval et fonds marins »
Tous les lundis, les enfants et les animatrices se sont réunis le temps du Forum pour élaborer le programme d'activités de la semaine en lien avec les thèmes.
Puis, tous ensemble, ils décident des activités à retenir pour le programme en fonction des envies de chacun... Sortie à l'océarium du Croisic, visite du parc animalier et botanique de Branféré, jouer à ParcOFolie, participer à des olympiades, danser au bal royal...

Durant ces vacances, les enfants et les adultes ont dû adapter les temps d'accueil et les programmes d'activités aux conditions météorologiques exceptionnellement chaudes.






Service jeunesse

L'été en images


O'Gliss Park


Ce soir, je serai la plus belle...


Et c'est parti !


Repas au club


Go !


Les pongistes du lundi

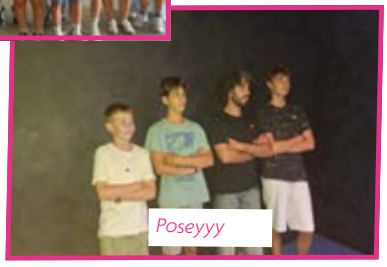

Les BG


Les sportifs


ParcOfolies




ParcOfolies


Poseyyy


Tous à ParcOfolies

Périodes et horaires d'ouverture

	Club junior 10-13 ans	Espace jeunes 14-17 ans
Période scolaire	Les mercredis à partir de janvier de 9h à 12h (CM2) Toute l'année de 13h30 à 18h30	les vendredis de 17h à 21h les samedis 10h30 à 12h30 (danse) et de 13h30 à 18h30 (tous les collégiens et lycées)
Vacances scolaires	du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30	du lundi au vendredi de 17h à 21h
	Fermeture des deux structures pendant les vacances de Noël	

Les jours et horaires d'ouverture et le mode d'utilisation des locaux sont susceptibles de varier, pour s'adapter aux besoins exprimés par les jeunes.

Tarifs

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal.

L'adhésion de 22 € devra être acquittée à l'inscription. En cas d'inscription après le 1er juillet, l'adhésion sera facturée à demi-tarif.
Une participation supplémentaire est demandée :
• pour certaines activités ponctuelles ou sorties payantes (la commune prend en charge 25% du prix de chaque sortie)



• pour les mini-camps (tarifs spécifiques selon le quotient familial) : entre 57 € et 229 € par famille sur un coût total de 381 € par enfant, la différence est prise en charge par la commune
• pour les goûters (club juniors) : 1,10 € par goûter
• pour les repas pris à la cantine : 4,20 € ; la commune prend en charge 3,70 € (en 2025)
• pour les repas au sein du service jeunesse (dans le cadre d'une activité) : 4,70 €

Spectacle intergénérationnel en décembre

La 13e épreuve d'Hercule

Toujours dans le cadre de la semaine bleue, cette année encore le **spectacle intergénérationnel et intercommunal élaboré et mis en scène par Najib TAGA, sera proposé le mercredi 16 décembre à 15h et le vendredi 18 décembre 2026 à 20h** à la salle Artymès de Mesquer.

Une vingtaine d'adultes/aînés et une trentaine de jeunes des services jeunesse Saint Molf et de Mesquer participent comme chaque année à cet événement.
Venez découvrir une histoire rocambolesque avec différentes chorégraphies et mises en scène... On vous attend tous pour ce spectacle avec impatience !
Entrée gratuite, ouvert à tous.

Restaurant scolaire

Cet été Céline a réalisé plusieurs repas thématiques sur différents pays : Japon 1ère semaine, Amérique 2e semaine, Brésil 3e semaine et Angleterre la 4e semaine.
Les enfants ont adoré ces quatre semaines de découverte gustative.






En termes de fréquentation, le restaurant scolaire a accueilli beaucoup de petits gourmets en juillet malgré les grosses chaleurs dans le bâtiment.

Cet automne, la semaine bleue a fait son retour du 5 au 9 octobre au restaurant scolaire. Un moment convivial où les grands-parents tirés au sort ont pu déjeuner avec leur(s) petit(s) enfant(s).

École publique de la Roche Blanche


Crédit photo : École de la Roche Blanche

L'école de la Roche Blanche accueille 158 élèves en cette rentrée 2026-2027, soit 3 de plus que l'an-dernier. Répartis en 7 classes, les premiers niveaux sont en petits effectifs pour favoriser les apprentissages fondamentaux. Les classes accueillant des CM sont pour leur part composées de deux niveaux et accueillent 25 et 26 élèves.

Le projet majeur de cette nouvelle année scolaire est artistique et concerne la fresque murale de la classe du niveau de grande section. L'équipe pédagogique est actuellement à la recherche d'un·e artiste travaillant en médiation scolaire. Tous les niveaux seront impliqués dans la réalisation de la nouvelle œuvre.

Si vous connaissez un.e artiste réalisant ce type d'accompagnement pédagogique n'hésitez pas à contacter M. ROBIC, directeur de l'école : ce.0440865b@ac-nantes.fr

École privée Saint-François

Une rentrée sous le signe de la convivialité et des métiers à l'école Saint-François !

Le mardi 1er septembre, c'est sous un grand soleil que l'école Saint-François a rouvert ses portes ! 83 élèves ont franchi le portail de l'établissement « à taille humaine » pour lancer cette nouvelle année scolaire. Nous sommes particulièrement heureux d'accueillir 9 nouveaux élèves qui font leurs premiers pas en petite section, ainsi que 3 nouveaux camarades qui nous rejoignent dans les autres classes. Bienvenue à eux et à leurs familles au sein de notre communauté éducative.

Pour lancer le fil conducteur de l'année, qui sera consacré à la découverte des métiers, l'équipe enseignante qui reste une nouvelle fois stable, avait réservé une belle surprise aux enfants. C'est en costume de chef de chantier, de photographe, de paysagiste, de médecin, de peintre et de cuisinier qu'ils ont accueilli leurs élèves sur la cour de l'école.

Cette rentrée a également été l'occasion pour Franck Halgand, chef d'établissement, de souligner l'engagement précieux des membres des bureaux (APEL et OGEC) et de leurs présidents respectifs. Un grand merci à eux pour leur investissement constant auprès de nos élèves, à qui ils offrent régulièrement de beaux projets et attentions, mais aussi pour le travail accompli cet été, notamment avec les importants travaux de réfection de la toiture.
Toute l'équipe de l'école Saint-François souhaite une très belle année scolaire et une excellente rentrée à l'ensemble des élèves et à leurs familles !


Crédit photo : École Saint-François

Lycée privée Kerguénec, 75 ans d'existence !

Une nouvelle rentrée au lycée Kerguénec avec 200 élèves et apprentis accueillis en classe de 4ème et 3ème de découverte professionnelle, en CAP Services aux personnes & Vente, en BAC pro Vente, en BAC pro Services aux personnes & Animation.
Et pour cette rentrée, une nouvelle classe et un anniversaire.

En synergie avec l'association Jeunesse & Avenir, une Unité d'Enseignement Externalisée a été mise en place pour cette rentrée 26 au lycée Kerguénec.
Huit jeunes de l'**IME Jeunesse et Avenir** du Pouliguen ont désormais pris possession de leur nouvelle salle de classe à Kerguénec. Ils sont accompagnés de leurs enseignants et éducateurs spécialisés pour les cours et partagent les temps de vie avec tous les élèves du lycée. Des temps d'inclusion sur des modules de CAP sont également prévus en cours pratiques et en sport.

Les objectifs et enjeux de cette nouvelle classe sont multiples :

- permettre aux jeunes en situation de handicap de vivre une scolarité ordinaire
- ouvrir les esprits des jeunes au monde du handicap
- participer à l'accueil de personnes en situation de handicap
- vivre l'inclusion à différents niveaux : pédagogique, vie scolaire, projets

L'année 2026-2027 est une année anniversaire. 75 ans que le lycée forme des jeunes de la Presqu'île !
À cette occasion, le lycée souhaite retrouver de nombreux anciens et anciennes élèves, et, plusieurs événements seront organisés au cours de l'année avec un point d'orgue en juin.

Si vous avez des photos, des témoignages, des histoires à transmettre : contacter le lycée. N'hésitez pas à en parler autour de vous et transmettre l'information.

02 40 24 91 55 | kerguenec@cneap fr

Retrouvez toutes les informations utiles des établissements scolaires de Saint-Molf sur le site internet **mairie-saint-molf.fr/pratique/enfance-et-jeunesse/etablissements-scolaires/**

Numéros utiles

Services municipaux

- **Mairie** • accueil@saintmolf.fr
 02 40 62 50 77 | mairie-saint-molf.fr
 Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9 h/12 h - 13 h 30/16 h 30
 mercredi, samedi : 9 h/12 h
- **Agence postale en mairie**
 02 40 62 51 28
 Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9 h/12 h - 13 h 30/15 h 30
 mercredi : 9 h/12 h - Samedi : 9 h/12 h
- **Police municipale pluricommunale**
 02 40 42 88 70
- **Bibliothèque pour Tous**
 06 81 40 17 73 | 6 rue de la Duchesse Anne
 Mercredi, samedi et dimanche : de 10 h 30 à 12 h 30
- **La Récré Multicolore**
 (Service enfance jeunesse)
 rue de la Roche Blanche
 enfance@saintmolf.fr | jeunesse@saintmolf.fr
 02 40 62 58 43
- **Les Doudous en couleurs (micro-crèche)**
 12 rue de la Roche Blanche
 creche@saintmolf.fr | 02 40 01 58 39
- **RPE Relais petite enfance intercommunal du Pays Blanc**
 06 72 09 69 48 | relaisdupaysblanc@laturballe.fr
- **Restaurant scolaire :**
 salle de la Roche Blanche,
 rue de la Roche Blanche
 restaurant@saintmolf.fr 02 40 62 54 10

Autres services publics

- Site officiel de l'administration française : service-public.fr
- Office de Tourisme intercommunal La Baule-Presqu'île de Guérande
 02 40 62 58 99 • labaule-guerande.com
- Transports collectifs Aléop
 Pays de la Loire • 09 69 39 40 44
 aleop.paysdelaloire.fr
- Lila Presqu'île • 02 40 620 620
 lila.presquile@lilapresquile.fr
- Refuge pour animaux
 02 40 53 08 21 • Kerdino - Guérande
- Gendarmerie • 02 40 24 90 42 ou 17
 2 rue Roger Camaret - Guérande
- France Travail
 3 bis, rue des Noëlles - La Baule
- Mission locale • 02 40 42 96 76
 2 rue Louis Léon - Guérande

Établissements scolaires

- École publique de la Roche Blanche
 02 40 62 59 69 • ce.04400865b@ac-nantes.fr
- Lycée Professionnel Privé Kerguénec
 02 40 24 91 55 • www.kerguenec.net
- École privée Saint-François
 02 40 62 58 95 | ec.st-molf.st-francois@ec44.fr

Santé/Social

- Maison médicale
 26 rue de la Duchesse Anne
 - Médecins • 02 40 62 52 52
 - Dentistes • 02 40 62 55 04
 - Infirmières/infirmiers • 06 73 81 32 91
- Kinésithérapeute • 02 44 07 74 01
 22 rue de la Duchesse Anne
- Cabinet - 11, place de l'Abbé Biré
 - Ostéopathe • 06 11 66 37 33
 - Infirmières/infirmiers • 06 40 26 93 84
- Pharmacie Cossade
 02 40 62 51 00 • 31 rue de la Duchesse Anne
- Consultation de dépannage CPTS
 02 51 86 73 34 • cptsdupaysblanc.fr
- CAPS (Centre d'Accueil et de Permanence de Soins) : appeler le 15 avant de vous rendre au CAPS ! Avenue Pierre de la Bouëxière - Guérande
- Centre médico-social (assistantes sociales et PMI - consultation des nourrissons) : Espace départemental des solidarités
 Guérande • 02 40 24 92 35
- CLIC éclair'age (+ 60 ans - handicap)
 1 faubourg Saint-Anne
 Guérande • 02 40 62 64 64
 cliceclairage.com
- CAF (allocations familiales) Guérande
 02 40 15 67 90 • caf.fr

Culte

- Paroisse Sainte-Anne en Presqu'île guérandaise
 6 place du Vieux marché - Guérande
 02 40 24 90 68 | www.paroissesdupaysblanc.fr



Point justice Saint-Nazaire Ouest
Lieu d'accueil pour des questions d'ordre juridique, informations gratuites sur les droits et obligations.
Permanences d'aide aux victimes et de conciliation.
Espace civique Jacques DUBE
1 bis, rue des ajoncs - 44600 Saint-Nazaire
Prise de rendez-vous au 02 28 55 99 73
du lundi après-midi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.



Accueil libre entre 9h30 et 11h30 - gratuit, sans inscription et anonyme.
Pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents et pour les futurs parents.
Plus d'informations : pep-atlantique-anjou.fr

Contact : laep-lesmotsdoux@lespep44-49.org
ou Anne-Laure DYÉ, coordinatrice accueillante
LAEP Les Mots Doux - 06 22 31 87 38

PSYCOM Santé Mentale Info

Retrouvez tous les dispositifs nationaux proposant du soutien psychologique par téléphone, tchat, internet.
On peut appeler ces lignes quand on se sent angoissé, qu'on a besoin de parler ou qu'on cherche de l'aide.
psycom.org/sorienter/les-lignes-decoute

N° pour toute urgence : 112 (pour les personnes sourdes et malentendantes ou quand l'alerte exige la discrétion orale : SMS au 114 ou application smartphone "Urgence 114")
Centre antipoison : 02 41 48 21 21
SAMU/CAPS : 15 - Sapeurs-pompiers : 18
Police secours : 17 ou 02 40 24 90 42
Police pluricommunale : 02 40 42 88 70
Pharmacie de garde : 37 27 (appel payant)
Médecins de garde : 116 117 - Samu social : 115

Victimes ou témoins :
- enfants en danger (violences physiques et/ou psychologiques) : 119
- femmes victimes de violence 24h/24 -7j/7 : 3919

Coupure ou dommage ligne téléphonique
> France Télécom - Orange : 39 00
- signalement en ligne sur dommages-reseaux.orange.fr
- application pour smartphone "Orange dommages réseaux"

Coupure ou dommage ligne électrique
> Enedis : 09 726 750 44 - Application "Enedis à mes côtés"
Assainissement de la Presqu'île de Guérande Veolia
Pour nous joindre en toutes circonstances, 7j/7 et 24h/24 - 02 51 76 02 67 - Un engagement d'intervention dans un délai de moins d'une heure

Tribune de la minorité

Le style de management d'une équipe municipale et d'un maire est souvent donné dans les premières semaines d'un municipe. Celles-ci ont été pour le moins surprenantes.
En effet, malgré des échanges tendus et du peu de considération accordée à la minorité, notre groupe travaille, analyse et donne son avis sur les projets qui lui sont présentés, fidèle à sa ligne de conduite de protéger le bien commun et d'agir pour le collectif, et non pour quelques individualités.
Au cours de ces premiers mois de municipe, nous avons donc constaté plusieurs sujets, notamment :
• Des remises en question très (trop ?) rapides de certaines conventions financières, entrainant des baisses de ressources de plusieurs dizaines de milliers d'euros par an pour notre commune (par exemple : l'arrêt de la gestion de fourrière intercommunale)
• Certaines décisions prises d'autorité, hors commissions ou contre l'avis de celles-ci, (dévoiement de la piste cyclable au bois Pierrot, lancement des études de réfection de la rue des épis sans échanges préalables ni programme)
• Des décisions n'allant pas dans le sens pourtant annoncé par la majorité d'un soutien à la vie associative (dégradation des relations avec le club de foot ESPB et soutien à la création d'un nouveau club dissident, avec le risque réel de créer de la division).

Par ailleurs, il nous a été signalé que début août, tous les automobilistes stationnés dans la zone bleue du centre bourg ont eu la bonne surprise de voir leurs véhicules verbalisés par défaut de disque de stationnement par la police pluricommunale. 35 euros, ce n'est pas cool pendant les vacances.
Pourquoi ces verbalisations alors qu'il n'y a en avait pas eu depuis la mise en place de cette zone bleue et qu'il n'y a pas saturation de bourg ?
La question sera posée à monsieur le maire.
Enfin, car quand une décision va dans le bon sens, notre groupe le dit aussi. La remise en place cette année d'animations estivales dans le centre-bourg est une bonne chose. Merci aux associations qui ont accepté de participer à ces manifestations. Sans elles, notre commune, avec ses moyens financiers limités, ne pourrait rien faire.

Pascale GAY, Denis LAPADU-HARGUES, Véronique CAYATTE, Jean-Philippe VISSE

Pour nous contacter : **stmolf.minorite@gmail.com**

Tribunes à retrouver sur mairie-saint-molf, rubrique ACTIONS MUNICIPALES > La communication municipale > Membres de la minorité

Infos pratiques

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Pour retirer un courrier en recommandé ou un colis à l'agence postale
– il vous sera demandé une pièce d'identité originale (en cours de validité) ainsi que l'avis de passage papier déposé dans votre boîte aux lettres ou la version numérique reçue par e-mail ou SMS.

Levées du courrier : du lundi au vendredi : 14h30 | samedi : 11h30





Pour bénéficier de ces services, n'hésitez pas à prendre contact avec l'association Horizon des ans au 06 46 18 64 44





France Services

Un lieu unique pour toutes vos démarches administratives

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec Internet ?
Votre Espace France Services, basé à La Poste de Saint-Lyphard, est là pour vous accompagner.
RSA, prime d'activité, allocation logement ou familiale, permis de conduire, carte grise, pré-demande de carte d'identité ou passeport, carte vitale, attestation de droit, dossier de retraire, dossier France Travail...

Maison France Services de Saint-Lyphard
2 rue de la Brière, 44410 Saint-Lyphard

Horaires :
du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30, samedi de 9 h 30 à 12 h.
Tél. 02 28 54 34 83

ÉTAT CIVIL

Bienvenue à...
Eden MICHEL - 23/06/2026
Brieuc HAUMONT - 01/07/2026
Olympe JOSSO- 05/07/2026
Luciana LEBLAIN - 10/08/2026
Yuna MARTEL - 24/08/2026
Alba DANIÉLO - 28/08/2026
Ilan CAUX - 08/09/2026

Tous nos voeux de bonheur à...
Stéphane BERTHO & Marine MARICHAL- 06/06/2026
Arnaud GUILLOUCHE & Vanina CRESPEL - 11/07/2026
Maxime LEVILLOUX & Marion PICART - 26/09/2026

Ils nous ont quittés...
Birgid METTLER
Héléna TOKACZ
Eric MOYON
Joseph ZAMMIT
Joëlle DENAIRE
Marie-Claude BERTHE
Pascal DEPOND
Joël VOLANT
Gérard BOTT
Gisèle GUIOT
Joël JOUBIER

RÉSERVEZ LA DATE !



OCTOBRE

31 octobre Boum d'Halloween - Les MendulZelles | centre culturel Roby Wolff
31 oct. -1er nov. Compétition d'escalade - Les Voies salées | salle des sports Thierry Guihard

NOVEMBRE

7 - 8 novembre Gratiféria - À Deux mains | Centre culturel Roby Wolff
11 novembre Commémoration de l'Armistice 1918 | Monument aux morts
12 novembre Repair Café - À Deux mains & Repair café Presqu'île | Kalon Digor
14 - 15 novembre Bourse aux jouets et vide-puériculture | salle des sports Thierry Guihard
16 novembre Atelier Bienvenue à la retraite - 1ère date (voir sur le site internet de la commune - AGENDA)
20 novembre Marché de Noël du lycée Kerguénec | Kerguénec
28 - 29 novembre Marché de Noël - Noël en fête | salle des sports Thierry Guihard

DÉCEMBRE

2 décembre Conférence cyber malveillance - Victimes mais pas démunies | Centre culturel Roby Wolff
10 décembre Repair Café - À Deux mains & Repair café Presqu'île | Kalon Digor
20 décembre Christmas Run des Mendul'Zelles | *plus de détails à venir*
20 décembre Événement autour de Noël | Jardin public | *plus de détails à venir*

EN 2027

8 janvier Cérémonie des voeux à la population de la municipalité | Lycée Kerguénec

Vous êtes nouveau à Saint-Molf ?
Habitants, professionnels, commerçants ambulants : signalez-vous en mairie !

Toutes les informations actualisées sur **mairie-saint-molf.fr** et sur l'application mobile **Mon Village**
sur les réseaux sociaux Mairie de Saint-Molf @ Saint-Molf

Retrouvez toutes les actualités et les animations du Parc naturel régional de Brière sur le site parc-naturel-briere.com

Le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Loire Océane propose des événements toute l'année : sorties nature, conférences, chantiers participatifs... Tout l'agenda est à retrouver sur cpie-loireoceane.com

Les actualités et le guide des animations et sorties de l'office de tourisme intercommunal La Baule-Presqu'île de Guérande sont disponibles sur le site internet labaule-guerande.com

CHARIER
ROUTES & TRAVAUX URBAINS
La Turballe
PUBLICS ET particuliers
nous RÉALISONS vos TRAVAUX
Carrière de Bréhet - BP 31007 - 44356 LA TURBALLE Cedex - 02 40 23 30 60

Ets COUPRIE Vincent
BOIS - ALU - PVC - MIXTE
• Fenêtres • Volets • Stores
• Portes • Portails
• Vitrages • Motorisations
• Portes de garage • Parquets
Pose exceptionnelle et exclusive*
3 route du Rêveri - 44350 SAINT-MOLF
Tél. 02 40 24 15 84 - Port. 06 71 01 61 83 - Fax 02 40 11 13 60
www.couprievincent.com - vincentcouprie@orange.fr
* Dépose systématique des vieux bâtis sans dégât et sans plus value

LA FERME DU CORMIER
ÉLEVAGE DE VOLAILLES DEPUIS 2008
Vente DE Volailles
EN DIRECT DE LA FERME
12 Impasse du Cormier - 44350 Saint-Molf - 06 89 15 72 53

ON GAGNE TOUS À PAYER MOINS CHER
OUVERT LE DIMANCHE
Netto
OUVERT 7 / 7
Ouvert de 6h30 à 22h30 tous les jours

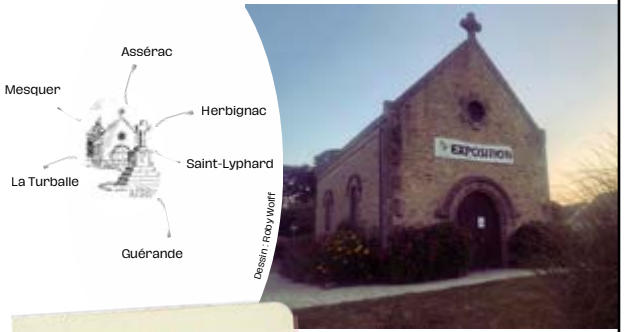
Adeline by Cécile
COIFFEUSE A DOMICILE
07 87 00 25 96

Les Créations de SEV
Couturière indépendante
Ollivaud Séverine
29 le grenu
44350 Saint-Molf
Ma boutique en ligne
https://les-creations-de-sev-1.sumupstore.com
creationsdesev@gmail.com
06 10 62 36 63

Exposez !

LIEU D'EXPOSITION EN PRESQU'ÎLE GUÉRANDAISE

chapelle Saint-Germain, Saint-Molf



- 41 m2
- environ 20 m linéaires
- parking public à 150 m
- location du lundi au dimanche

Informations
communication@saintmolf.fr

Professionnels :
Vous souhaitez
réserver un encart dans le bulletin municipal,

Artistes :
Vous souhaitez exposer à la chapelle Saint-Germain,

contactez la mairie :
communication@saintmolf.fr